

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 26 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absente excusée : Mme Lydie ROBERT

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. Marien DUFOURD, Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-06 : EPF AUVERGNE PARCELLE CADASTREE AA 284 - BOURG DE DALLET – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Plan de Sauvegarde du Patrimoine Historique

M. le Maire explique au conseil municipal qu'une entrevue a eu lieu à l'initiative de l'EPF Auvergne sur diverses parcelles arrivées en fin de portage,

La parcelle cadastrée AA 284, située 1 rue du Canal, bourg de Dallet, d'une superficie de 66 m2 comprend :

- un terrain
- un mur en pierre séparatif, mitoyen en certaines zone.
- un mur en parpaing

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer une convention avec l'EPF Auvergne dans le cadre du Plan de sauvegarde du patrimoine historique (PSPH), la signature de la convention permettant à l'EPF Auvergne de faire réaliser les travaux nécessaires sur le mur en pierre séparatif et de les financer en totalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention concernant la parcelle cadastrée AA 284 située 1 rue du Canal à Dallet, avec l'EPF Auvergne dans le cadre du Plan de sauvegarde du patrimoine historique (PSPH), la signature de la convention permettant à l'EPF Auvergne de faire réaliser les travaux et de les financer en totalité.

Pendant toute la durée de la convention, le bien considéré reste la propriété de l'EPF Auvergne.

Fait à Mur sur Allier le 26 janvier 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE